



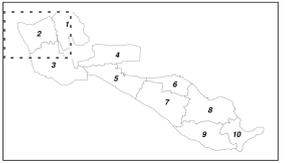
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

08 10 21
PRÉF 17

MODIFICATION N°1

Pièce n°3.2-2
Règlement graphique

Plan n°2 - Commune de Saint Clément des Baleines



Echelle : 1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 30 septembre 2021

--- Limite de zone

Plan de Prévention des Risques Naturels

- Zone soumise au risque submersion
- Zone soumise au risque érosion
- Zone soumise au risque feux de forêt
- Zone soumise au risque submersion et feux de forêt
- Zone soumise au risque érosion et feux de forêt

Zones de présomption de prescription archéologique

- Zone A (Tous les dossiers)
- Zone B (Terrain supérieur à 500 m²)
- Zone C (Terrain supérieur à 2000 m²)

Zone urbaine (U)
 Ua - Noyaux anciens des centres bourgs
 Ub - Extension dense et semi-dense comprenant les sous-secteurs (U1) et (U2) des centres-bourgs
 Uc - Secteur de densité modérée en continuité du bourg
 Ud - Secteur de densité modérée en discontinuité du bourg
 Ue - Secteur semi-dense à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
 Uf - Secteur d'activités portuaires
 Ug - Secteur à vocation touristique (camping/coronaering)
 Uh - Secteur à vocation touristique (complexe hôtelier village-vacances)
 Ui - Secteur à vocation d'activités secondaires et tertiaires

Zone subspéciale (AS)
 IAS - Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
 IASh - Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'hébergement
 IASc - Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'activités économiques
 SAUhm - Secteur à urbanisation différée à vocation d'habitat
 SAUhm - Secteur à urbanisation différée à vocation d'habitat, après révision du PPR et après modification ou révision du PLU
 SAUhm - Secteur à urbanisation différée à vocation d'activités économiques après révision du PPR et après modification ou révision du PLU

Zone agricole (A)
 A - Secteur à vocation agricole
 Ap - Secteur à vocation agricole et conchylicole en espaces remarquables
 Ap - Secteur à vocation agricole en espaces remarquables
 Ar - Secteur à vocation agricole en espaces remarquables

Zone naturelle (N)
 N - Secteur naturel
 Nc - Secteur naturel occupant le stationnement temporaire de caravanes
 Nc - Secteur naturel à vocation d'équipement d'intérêt collectif et de services publics
 Nq - Secteur naturel occupant les stations d'épuration
 Np - Secteur naturel à vocation d'activités sportives
 Np - Secteur naturel à vocation d'équipement de zones sensibles
 Np - Secteur naturel à vocation d'équipement de sports et de loisirs
 Ns - Secteur naturel en espaces remarquables
 Nt - Secteur naturel à vocation touristique (camping/coronaering)
 Nt - Secteur naturel à vocation touristique (complexe hôtelier village-vacances)
 Nt - Secteur naturel à vocation d'activités commerciales

LISTE DES ZONES DE PRÉSUMPTION DE PRÉSCRIPTIONS ARCHEOLOGIQUES
 Zone B - Le Phare des Baleines, Le Pas du Chaume,
 La Tricherie, Le Chabot, Le Godinand, Poutelier, La Devaude, La Solitude